

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

18 février 2005, Vol. 2, n° 7

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



## 1. Assureurs

### 1.1. Modifications au registre

- [Avis de modification de permis – COMPAGNIE NORD AMÉRICAINNE D'ASSURANCES DE SPÉCIALITÉ](#)
- [Avis de modification de permis – ORLÉANS COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE](#)
- [Avis de changement de nom – COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GE CAPITAL \(CANADA\)](#)
- [Avis de changement de nom – TOKIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET INCENDIE LTÉE](#)

## 2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

## 3. Coopératives de services financiers

**COMPAGNIE NORD AMÉRICAINNE D'ASSURANCES DE SPÉCIALITÉ**  
**(dénomination sociale française utilisée par**  
**NORTH AMERICAN SPECIALTY INSURANCE)**

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **COMPAGNIE NORD AMÉRICAINNE D'ASSURANCES DE SPÉCIALITÉ (dénomination sociale française utilisée par NORTH AMERICAN SPECIALTY INSURANCE)** a été modifié pour y ajouter les catégories d'assurances « Bris des machines », « Contre la grêle », « Maritime » et le retrait de la restriction à la catégorie « Garantie » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- |                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| - Aviation          | - Garantie        |
| - Biens             | - Contre la grêle |
| - Bris des machines | - Responsabilité  |
| - Crédit            | - Maritime        |

Le représentant principal au Québec est M. Marc Bouchard, de Système Corporatif CT (Canada), dont l'établissement d'affaires est situé au 2525, boulevard Laurier, Tour des Laurentides, 10<sup>e</sup> étage, Ste-Foy (Québec) G1V 2L2.

Le siège de la compagnie est situé au 650 Elm Street, Manchester, New Hampshire, U.S.A. 03101.

Fait à Québec, le 7 février 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

## ORLÉANS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **ORLÉANS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Crédit » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Crédit
- Garantie (Activités limitées à l'assurance caution)

Le siège de la compagnie est situé au 5400, boulevard des Galeries – Bureau 111, Québec (Québec) G2K 2B4.

Fait à Québec, le 7 février 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

## COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GE CAPITAL (CANADA)

---

Avis de changement de nom  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de la **COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GE CAPITAL (CANADA)** a été modifié en date du 1<sup>er</sup> novembre 2004, et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec l'assurance «hypothèque» sous son nouveau nom de **COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GENWORTH FINANCIAL CANADA**.

Le représentant principal au Québec est M. Michel Vennat de la firme d'avocats Stikeman Elliott dont l'établissement d'affaires est situé au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, 40<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 3V2.

Le siège de la compagnie est situé au 2300 Meadowvale Blvd., P.O. Box 2628, Station A, Toronto (Ontario) M5W 2N7.

Fait à Québec le 7 février 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

**TOKIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET INCENDIE LTÉE  
(dénomination sociale française utilisée par THE TOKIO MARINE AND FIRE  
INSURANCE COMPANY, LIMITED)**

---

Avis de changement de nom  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de la **TOKIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET INCENDIE LTÉE (dénomination sociale française utilisée par THE TOKIO MARINE AND FIRE INSURANCE COMPANY, LIMITED)** a été modifié en date du 14 décembre 2004, et autorise ladite compagnie à pratiquer au Québec sous son nouveau nom de **TOKIO MARITIME & NICHIDO INCENDIE COMPAGNIE D'ASSURANCES LTÉE (dénomination sociale française utilisée par TOKIO MARINE & NICHIDO FIRE INSURANCE CO., LTD.**

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Maritime
- Responsabilité

Le représentant principal au Québec est M. Richard Lapierre dont l'établissement d'affaires est situé au 2001, rue University, bureau 1700, C.P. 804 - Station B, Montréal (Québec) H3B 3K5.

Le siège de la compagnie est situé au 2-1 Marunouchi, 1-chome, Chiyoda-Ku, Japon.

Fait à Québec, le 9 février 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April